

PRÉAMBULE :

Ce document, rédigé par le Bureau de FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER, a pour objectif de vous informer des modalités de fonctionnement et des règles de notre Association.

L'association se donne comme finalité l'épanouissement des personnes et des familles, leur bien-être et le développement de leur milieu de vie. Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous, et de respect des différences, notamment en intégrant toutes générations. Son projet se fonde sur les valeurs de participation, de solidarité et responsabilité. **Indépendante de toute obédience politique, syndicale et professionnelle ou confessionnelle, l'association Familles Rurales est une association Laïque.**

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER située au Pôle Associatif 18 rue de la gîte.

Le Conseil d'Administration est composé de **13 membres**, tous **bénévoles**.

Vous trouverez sur le site internet de l'Association, le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale ainsi que la composition du Bureau et du Conseil d'Administration (cf. onglet « Notre Association »)

Site Internet : <https://www.famillesrurales.org/bretignolles-sur-mer>

Mail de l'Association : famillesrurales.breti@gmail.com

II MODALITÉS D'ADHÉSION

Vous devez obligatoirement adhérer à Familles Rurales pour pratiquer une activité.

III NOS ACTIVITÉS

L'Association FAMILLES RURALES de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER propose différentes activités, sportives et culturelles.

Les activités sportives sont assurées par des professeurs diplômées et se déroulent sur 32 semaines (de septembre à juin), sauf pendant les vacances scolaires (*Zone B*), la semaine de l'Ascension et les jours fériés. Si un ou des professeurs ne pouvaient pas assumer les cours pendant une ou deux semaines, quelle qu'en soit la raison, ceux-ci seront reportés sur la première semaine des vacances scolaires suivant l'arrêt ou la dernière semaine de juin. L'information sera communiquée lors des cours ou par mail.

IV TARIFS ET PAIEMENTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Tous nos tarifs sont forfaitaires et établis pour l'année scolaire, par le Bureau de FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER.

Le règlement de l'adhésion et des activités se fera dorénavant sur le site Helloasso.

Les tarifs pour chaque activité sont détaillés sur le site internet de l'Association.

Une remise de 20 € sera accordée sur le montant total de la cotisation si vous vous inscrivez à deux activités sportives et plus.

V REMBOURSEMENT

L'Association FAMILLES RURALES de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER s'engage à vous fournir la ou les prestations pour lesquelles vous vous êtes inscrit(e). Tout changement de professeur ou d'animateur, temporairement ou définitivement, n'entraîne pas d'incidence sur le déroulement des séances et ne donne pas droit à un quelconque remboursement.

Aucun remboursement ne pourra être exigé d'une personne inscrite si elle s'absentait pour une ou plusieurs séances, et le remplacement par une autre personne n'est pas autorisé.

Si, en cours d'année, vous **arrêtez définitivement** l'activité pour raison de santé, **attestée par un certificat médical** (non antidaté), vous pourrez prétendre à un remboursement au prorata du nombre de cours non effectués. Tout trimestre commencé sera dû.

Si l'activité s'arrête du fait de mesures sanitaires gouvernementales ou municipales, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

VI ASSURANCE

Nous adhérons à la Fédération Familles Rurales de VENDEE, ce qui vous garantit une assurance pour la pratique des activités au sein de notre Association.

La responsabilité de FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER ne pourra être engagée en cas :

- D'accident survenu en dehors du cours choisi par l'adhérent

- De la perte ou de vol d'effets personnels dans les vestiaires. Il est donc déconseillé d'y emporter des objets de valeur.

VII DROIT A L'IMAGE

Une autorisation de Droit à l'Image, ou refus, vous est demandée sur la fiche d'inscription à l'activité avec votre dossier d'inscription. Il est important que nous ayons connaissance de votre choix.

VIII Informations importantes / *NOTA BENE*

POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, l'inscription se fait pour un cours précis. Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez assister à un ou plusieurs cours, aucun rattrapage n'est possible et ne sera autorisé sur un autre créneau.

Seuls les salarié(e)s ayant un planning flexible sont autorisé(e)s à changer de cours dans la semaine, en avertissant au préalable l'Association et avec l'accord de celle-ci.

Le respect des personnes et du matériel est exigé de la part de tous les adhérents. Les membres du Bureau sont chargés du bon déroulement des divers activités.

IX ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Conformément à l'Article 13 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale est tenue une fois par an sur convocation écrite du Bureau. Elle se tient sous la présidence de la ou du Président(e) de l'Association, assisté(e) des membres du Bureau.

La ou le secrétaire convoque et informe de l'ordre du jour tous les membres de l'Association par e-mail ou courrier.

Si besoin est, le Bureau convoque les adhérents à une Assemblée Générale Extraordinaire. Le mode de convocation et de scrutin est le même que celui d'une Assemblée Générale Ordinaire.

X ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement est adopté et validé par le Conseil d'Administration de FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER en date du 05/05/2025. Il sera revu chaque année si nécessaire.

L'adhésion à FAMILLES RURALES et l'inscription à une ou plusieurs activités proposées par FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER impliquent la parfaite approbation de ce règlement et engagent chaque adhérent à respecter celui-ci
Votre inscription sur le site Helloasso atteste de votre approbation.



Merci pour votre confiance.

Le Conseil d'Administration de FAMILLES RURALES Association de BRÉTIGNOLLES-SUR-MER

